

## «Le principal challenge des congés c'est que les pères les utilisent»

**Le congé paternité doit être un droit individuel et universel. Il faut encore qu'il soit non-transférable et bien rémunéré. Telles sont les conclusions d'Isabel Valarino, chercheuse à l'Université de Lausanne. Ces éléments sont centraux pour que les pères prennent un congé paternité et pour que ce dernier ait des effets réels sur la division du travail dans le couple.**



Foto: Hugues Siegenthaler © PRN LIVES

Isabel Valarino est l'auteure d'une thèse<sup>1</sup> sur les congés parentaux et l'égalité en Suisse. Elle a entre autres mené une étude de cas auprès de la ville de Lausanne en réalisant des entretiens qualitatifs avec des pères ayant pris un congé et avec des cadres ayant eu à gérer une prise de congé dans leur équipe. En effet, à partir du 1er mai 2010, le congé paternité pour le père ou la compagne vivant en partenariat enregistré, travaillant à la ville de Lausanne, a été étendu à vingt jours – en plus du jour de la naissance. Quelques critères encadrent ce congé: les cinq premiers jours doivent être pris dans le mois suivant l'arrivée de l'enfant à la maison et les 15 jours restants peuvent être utilisés dans l'année suivant la naissance. Le congé peut être pris en un bloc, en différentes semaines ou jours soldés. Il s'agit pour l'instant du congé le plus long parmi les administrations communales et cantonales en Suisse.

### De quelle manière les pères travaillant à la ville de Lausanne recourent au congé paternité?

Après deux ans de mise en œuvre, on voit que seuls 17 jours sont utilisés en moyenne par les

pères sur les 20 à 21 jours auxquels ils auraient droit. J'ai identifié quatre variantes dans la manière dont les pères prennent leur congé paternité. La plupart d'entre eux utilisent la totalité du congé d'une traite à la suite de la naissance de l'enfant, et y rajoutent très peu de jours de vacances supplémentaires. La deuxième variante consiste également à prendre la totalité des jours de congé mais à les étaler en prenant des blocs par semaine ou par jours isolés. Il y a pour finir deux formes moins utilisées: quelques pères prennent très peu de jours de congé et très peu de jours de vacances supplémentaires, en renonçant presque à leurs droits. Et, à l'inverse, il y a des pères qui prennent la totalité du congé et la totalité de leurs jours de vacances. Ils ont ainsi une absence cumulée d'environ deux mois dans la première année de vie de l'enfant. Mes résultats indiquent que l'utilisation du congé varie entre les employés. Les pères ont tendance à prendre en compte les besoins du lieu de travail, à anticiper les éventuels problèmes et à adapter la forme du congé. Ceux qui ont des postes de cadres sont les plus susceptibles de renoncer à une partie de leur congé: peut-être parce qu'ils ont plus de travail ou de responsabilités, parce qu'ils considèrent ne pas pouvoir se permettre de prendre un congé ou parce qu'ils subissent des pressions de la part de l'employeur.

### Justement, comment réagissent les responsables?

Dans l'ensemble, les huit cadres que j'ai interrogés ont une attitude positive par rapport à ces congés. Par contre, peu considèrent que le congé paternité est un droit absolu autour duquel doit s'organiser le travail. Ils estiment que le congé doit s'adapter aux besoins du travail. Dans la plupart des congés

«Les cadres sont les plus susceptibles de renoncer à une partie de leur congé.»

qui ont été pris, il n'y a pas eu de problème, mais les cadres se sentent le droit de modifier la forme du congé d'un employé, s'ils le jugent nécessaire.

### Qu'est-ce qui motive les pères à prendre un congé?

La première motivation est de pouvoir passer du temps avec l'enfant: apprendre à s'en occuper, à l'accueillir, à passer du temps en famille. Quand ce n'est pas le premier enfant, les pères s'occupent principalement des aîné-e-s et moins du nouveau-né. Quand c'est le premier, ils s'en chargent avec la partenaire même si celle-ci a toujours un rôle très central. La plupart du temps, le congé paternité est pris en même temps que le congé maternité. Par contre, dans les cas où les pères ont pris le congé quand la mère avait repris le travail, il a permis aux pères de prendre en charge les enfants de manière indépendante. Ces congés étalés dans l'année sont utilisés afin de mieux concilier le travail et la famille. Pouvoir prendre des jours au fur et à mesure facilite l'organisation quotidienne notamment en cas de soucis avec la garde de l'enfant. Le congé paternité fonctionne alors comme une soupape de sécurité dans les moments de transition.

«Pouvoir prendre des jours au fur et à mesure facilite l'organisation quotidienne.»

### Le congé paternité permet-il une redéfinition des rôles et des responsabilités parentales?

Le congé paternité s'inscrit dans une structure avec des normes et des contraintes. La société suisse reste encore fortement genrée: il manque des places de crèche, les femmes sont moins payées que les hommes, elles travaillent beaucoup plus à temps partiel et ont moins accès à des carrières ascendantes. Dans la plupart des cas étudiés, le couple reste dans le «*modèle de l'homme pourvoyeur*» modifié (*modified male breadwinner model*) qui est typique en Suisse: la femme continue de travailler après la naissance du premier enfant en réduisant son taux d'activité. L'homme par contre continue à plein temps. Une spécialisation des rôles se met donc quand même en place puisque les pères occupent des rôles secondaires par rapport à la famille en *aidant* la partenaire et en occupant plus un rôle de manager logistique qu'un rôle de parent principal. Néanmoins, l'aspect identitaire est important pour les pères. Le fait d'avoir

eu l'occasion d'apprendre à changer les couches et à baigner l'enfant fait qu'après, les pères se considèrent comme plus compétents en tant que parents. Pour finir, même si les rôles parentaux restent la plupart du temps spécialisés entre mères et pères, le congé paternité améliore tout de même le contexte dans lequel les mères ont un enfant, car l'aide de leur partenaire permet de réduire leur charge de travail.

### Dans quelles conditions le congé paternité a un effet de transformation plus égalitaire des rôles et des responsabilités?

D'après les résultats des entretiens qualitatifs, il existe un tel effet lorsque les pères prennent des bouts de congé pour s'occuper seuls de leur enfant. Lorsque la mère retourne au travail, l'homme n'a plus la possibilité de lui déléguer des tâches. Certains des pères interrogés rapportent s'être ainsi rendus compte de ce que signifie être pourvoyeur principal de soins. La plupart de ceux qui s'occupent seuls de l'enfant pendant le congé travaillent ensuite à temps partiels.

### Quelles seraient vos recommandations par rapport aux modalités d'un congé paternité?

Ce qui distingue le congé paternité du congé maternité est son côté négociable. Le congé maternité est non négociable: il doit commencer le jour de la naissance, il faut le prendre en un bloc et les mères ont l'interdiction de travailler pendant les huit semaines après l'accouchement. Le congé paternité par contre est flexible, optionnel et négociable. Ces différentes modalités de prise de congé perpétuent l'idée de différence entre la maternité et la paternité en général. Cela laisse aussi une zone grise de négociation qui joue parfois en défaveur des pères. Le statut du congé paternité n'est pas clair: il est parfois assimilé à la prise de vacances et nécessite l'approbation du/de la supérieur-e hiérarchique. Enlever cet aspect négociable, en adoptant aussi une politique de remplacement claire, permettrait de clarifier cette zone grise et diminuerait une éventuelle pression de la part des responsables. Les pères interrogés se trouvent par ailleurs dans une situation un peu spéciale: comme un congé de quatre semaines est une pratique pionnière de la ville

de Lausanne, les pères ont parfois l'impression d'être privilégiés, ce qui diminue leur sentiment d'y avoir droit. Il existe le besoin de clarifier le statut du congé paternité et de lui donner une légitimité plus forte.

### Comment ensuite inciter les pères à recourir effectivement au congé paternité?

Dans les pays qui ont déjà introduit un congé paternité l'expérience et la recherche montrent qu'il doit constituer un droit individuel et non-transmissible. Il doit aussi être bien payé (au moins 70% du revenu) et universel (c'est-à-dire indépendant de l'employeur, de l'ancienneté, de la branche d'activité etc.). Autrement, les pères ne l'utilisent pas: le principal challenge des congés c'est que les pères les utilisent. Le Conseil fédéral a récemment publié un rapport sur différents modèles de congés parentaux et de congés paternité.<sup>2</sup> Or peu d'entre eux prennent en compte ces aspects. Un des modèles les plus prometteurs est un congé paternité de quatre semaines payé. Un autre modèle, celui du congé parental payé de six mois avec un mois de quota pour la mère et le père, est également intéressant. Dans la réflexion sur les modèles de congés potentiels pour la Suisse, il faudrait davantage mobiliser les connaissances des pays qui ont l'expérience de ces mesures. Du point de vue de l'égalité de genre, les résultats de recherche montrent que si les congés sont utilisés par les pères, ils ont des effets réels à moyen terme sur l'implication des pères dans la vie familiale.

L'entretien a été mené par **Vanessa Monney**, doctorante à l'Institut d'Etudes Politiques et Internationales IEPI de l'Université de Lausanne. Elle travaille dans le cadre du projet «Les syndicats et l'égalité» financé par le PNR60.

#### Notes

- 1 Valarino, Isabel (2014): The emergence of Parental and Paternity Leaves in Switzerland: A Challenge to Gendered Representations and Practices of Parenthood? Sous la direction de la Prof. Laura Bernardi, Université de Lausanne.
- 2 OFAS, Rapport sur le congé de paternité et le congé parental (Informations au médias du 30.10.2013), [www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=50638](http://www.bsv.admin.ch/aktuell/medien/00120/index.html?lang=fr&msg-id=50638)

«Il faudrait davantage mobiliser les connaissances des pays qui ont l'expérience du congé paternité.»